ÉTUDES ET MÉMOIRES

I

MYTHES ET RÉALITÉS DE L'ARMÉE ROMAINE À L'ÉPOQUE RÉPUBLICAINE
(IIIe S. AV. J.-C. – DÉBUT DU Ier S. APR. J.-C.)

par Michèle Coltelloni Trannoy

professeur à Sorbonne Université, UMR 9167 Orient et Méditerranée

Résumé. – *Les sources antiques ont célébré l'excellence de l'**armée romaine** en prenant appui sur ses réussites incontestables, mais aussi en créant une **image** biaisée, nourrie de **stéréotypes**, qu'il faut connaître pour décrypter l'histoire de cette armée et de ses ennemis. Cette image fut si persuasive qu'elle colore parfois encore l'historiographie moderne. L'article insiste sur l'opposition binaire Romains/**barbares** qui fut particulièrement exploitée pour disqualifier **Carthage**, et sur les artifices rhétoriques mis en place dans les **récits de guerre** ; il s'achève sur le topos de la **réforme marienne** de l'armée, qui a longtemps autorisé une interprétation inexacte des **crises de la République**.*

Abstract. – *Antique sources have extolled the excellence of the **Roman army** based on its undisputable successes. However, they also created a biased **image** fraught with **stereotypes** that cannot be ignored if we are to document the history of the Roman army and its opponents. This vision has been so forceful that it still distorts modern historiography. The article insists on the binary opposition between Romans and **Barbarians** that was widely exploited to disparage **Carthage** and on the specific rhetoric of Roman **war stories**. Finally, it deals with the topic of the **Marian military reform** - a longtime stumbling stone in interpreting the **crises of the Republic**.*

Le programme du prochain concours est particulièrement vaste et protéiforme parce que, dans le monde antique, la guerre était une activité endémique et permanente : personne n'imaginait une paix éternelle, et les sociétés, qui toutes étaient des sociétés dominées par des aristocraties guerrières, étaient en grande partie définies et organisées en fonction de la guerre et autour de ses valeurs. Rome n'échappait pas à cette réalité, mais il se trouve en outre que cette cité a fini par contrôler – au bout d'environ sept siècles [1] – une grande partie du monde connu d'alors, la Méditerranée et ses

1. La domination de Rome sur l'Italie commence au IVe siècle av. J.-C. et c'est au IIIe siècle apr. J.-C. que l'empire connaît sa plus grande extension. Pour la chronologie des guerres, voir Y. Le Bohec,

périphéries plus ou moins immédiates. Dès avant Auguste, environ au milieu de cet arc chronologique de sept siècles, les Romains considéraient qu'ils avaient une mission, celle de conquérir le monde et de l'organiser. C'est ainsi que dans l'*Énéide*, cette épopée que Virgile écrit au début du principat, Anchise déclare à son fils, le prince Énée (qui préfigure Auguste dans le poème), lors de son voyage aux Enfers : « Pense à gouverner les peuples sous ton commandement, à imposer des règles à la paix, à épargner ceux qui se soumettent et à faire la guerre aux orgueilleux » [2]. Ce programme n'est pas neuf, il se met en place au cours de la République, non pas au IVe siècle, quand Rome commence à s'imposer aux peuples italiques, mais plutôt entre le IIIe et le Ier siècle, au moment où le poids de Rome (à la fois diplomatique, militaire, économique) s'affirme de manière de plus en plus prégnante face aux autres puissances du temps. En outre, les guerres civiles de la fin de la République ont mis aux prises de nombreux « seigneurs de la guerre » plus ou moins puissants, sur une quinzaine d'années. Ce vaste affrontement que G. Traina a qualifié de « guerre mondiale » fut une série de guerres de conquêtes et de guerres entre Romains à l'échelle du monde connu [3].

Dans ce vaste et lent mouvement d'expansion territoriale l'armée fut un instrument majeur. C'est pourquoi elle occupe une place singulière dans nos sources et par voie de conséquence dans les études sur la Rome antique, associée à une image qui nous fut transmise depuis l'Antiquité. Or, pour qu'une image s'impose comme telle, il faut qu'elle soit simple, persuasive, qu'elle parle à l'imagination et qu'elle propose un modèle. Le simplisme, on le sait, ne s'encombre pas des complexités et des contradictions inhérentes à la réalité. Rome apparaît ainsi comme la cité guerrière par excellence, et son armée un modèle de modernité indépassable. Cette image doit beaucoup à ce qu'on appelle des « mythes » historiographiques, c'est-à-dire des stéréotypes si nombreux et puissants, si structurels à la pensée occidentale qu'ils se sont mêlés de manière intime aux études scientifiques qui se sont succédé à son sujet. Polybe, qui est le premier historien à faire de Rome un *mathèma* (un sujet d'étude), est aussi le premier « passeur » de ces mythes ; d'autres l'ont suivi, et nous-mêmes, historiens de Rome au XXIe siècle, sommes les héritiers de ces traditions. C'est dire s'il est ardu de repérer les stéréotypes, puis de les déconstruire, enfin de proposer une autre grille de lecture un peu plus conforme à une réalité qu'il est bien difficile de cerner en raison de la nature de la documentation et de l'extrême éloignement qui existe entre la Rome antique et nos sociétés actuelles ; ce long cheminement, c'est précisément ce que l'on appelle « la fabrique de l'histoire ».

Mon propos n'est pas de faire une liste à la Prévert de tout ce qui est faux, vrai, ou à la fois vrai et faux, ni de donner un descriptif minutieux de l'armée romaine, mais de proposer quelques outils permettant d'aborder les différents sujets du programme. Il a pour objectif de mettre en valeur

Histoire des guerres romaines, milieu du VIIIe siècle avant J.-C.-410 après J.-C., Paris, Tallandier, 2017. Mais le sujet ne peut faire l'économie de bases solides en histoire institutionnelle et socio-culturelle de Rome, fournies par de nombreux manuels.

2. Verg., *En.*, VI, 851-853.

3. G. Traina, *La Guerre mondiale des Romains. De l'assassinat de César à la mort d'Antoine et Cléopâtre (44-30 av. J.-C.)*, Paris, Fayard, 2022.

deux questions : pourquoi ces *topoi* sur l'armée existent-ils et que nous disent-ils de l'histoire, c'est-à-dire de cette enquête sur le passé, telle que l'ont produite les auteurs antiques puis le milieu scientifique moderne ? En quoi l'armée romaine est-elle un outil d'interrogation sur tout un univers, celui de la Rome antique et des sociétés qui lui sont contemporaines ? La réflexion sera centrée sur l'époque républicaine pour laquelle la documentation est essentiellement littéraire, qu'elle soit contemporaine des faits ou plus tardive puisque bon nombre d'auteurs anciens qui s'intéressaient à cette époque vivaient sous l'Empire. La République offre un paysage complexe, qui voit se succéder des phases lentes puis rapides de l'évolution de la société romaine, de ses institutions, des territoires qu'elle contrôle : l'armée – ou plutôt les armées – romaine forme un fragment de ce kaléidoscope. Il est étonnant de voir que le sujet, malgré son importance, a suscité peu de synthèses, et celle de J. Harmand [4] reste une référence incontournable en dépit de ses limites sur lesquelles je reviendrai plus loin. Néanmoins, la documentation antique a fait, depuis une trentaine l'années, l'objet d'un décryptage selon des grilles d'interprétation nouvelles qui permettent de rompre avec certains stéréotypes traditionnels. C'est le cas de plusieurs synthèses régionales récentes [5] ou bien encore de certaines études sur César [6], tandis que de nouvelles thématiques émergent, telles les défaites ou les désertions : autant d'aspects que la recherche moderne avait occultés ou minimisés en raison du consensus qui régnait autour d'une armée romaine d'excellence, à nulle autre pareille [7].

Premier point : ce tissu serré de réalités et de « mythes » historiques invite à prêter une attention très poussée au contexte de production des sources et aux différents contextes d'écriture des historiens modernes qui ont relayé et parfois amplifié les mythes en question.

Tout d'abord, il faut être conscient du très fort déséquilibre documentaire : nos sources sont toutes le fait d'auteurs latins ou grecs qui se rattachent à la même culture et à la même tradition historique. En effet, hormis les Grecs, et un peu les Juifs [8], aucun des peuples conquis par Rome n'a laissé de témoignage écrit sur les guerres menées contre les Romains : il nous manque

4. J. Harmand, *L'Armée et le Soldat à Rome, de 107 à 50 avant notre ère*, Paris, Picard, 1967. On peut se reporter à un bon manuel récent : P. Cosme, *L'Armée romaine, VIII^e^ s. av. J.-C.-V^e^ s. ap. J.-C.*, Paris, Armand Colin, 2012.

5. Fr. Cadiou, Hibera in terra miles. *Les armées romaines et la conquête de l'Hispanie sous la République (218-45 av. J.-C.)*, Madrid, Casa de Velázquez, 2008 ; C.-A. Horvais, *Les Armées romaines en Afrique à l'époque républicaine (256-46 av. J.-C.)*, thèse soutenue le 9 décembre 2021, à l'Université de Rouen Normandie, sous la direction de P. Cosme.

6. Au sein d'une immense bibliographie sur César, autant l'écrivain que le chef de guerre, signalons notamment M. Rambaud, *L'Art de la déformation historique dans les Commentaires de César*, Paris, Les Belles Lettre, 1953 ; Y. Le Bohec, *César chef de guerre : César stratège et tacticien*, Paris, Tallandier, 2019 (1^re^ éd. à Monaco, Éditions du Rocher, 2001) ; Id. *César et la guerre, Études d'histoire militaire*, Paris, CNRS Éditions, 2021.

7. C. Wolff, *Déserteurs et transfuges dans l'armée romaine à l'époque républicaine*, Naples, Jovene, 2009 ; Ead., *L'Armée romaine : une armée modèle ?*, Paris, CNRS Éditions, 2012 (version abrégée de la thèse de 2009) ; M. Engerbeaud, *Rome devant la défaite (753-264)*, Paris, Les Belles Lettres, 2017.

8. La guerre des Juifs de 66-73 est vue au prisme d'un récit produit par Flavius Josèphe, un auteur juif, mais également citoyen romain et nourri de culture grecque : voir par ex. D. Lamour, *Flavius Josèphe*, Paris, Les Belles Lettres, 2000 ; E. Nodet, *Les Romains, les Juifs et Flavius Josèphe*, Paris, Éditions du Cerf, 2019.

ainsi une approche alternative à celle de la koinè gréco-romaine. Soit les peuples n'avaient pas de tradition écrite, soit elle a disparu comme celle des Carthaginois [9], soit encore on n'en a conservé que des fragments, au prix d'une transmission chaotique et très lacunaire : c'est le cas des *Histoires philippiques* de Trogue Pompée, historien romain d'origine gauloise et contemporain de Tite-Live, qui a puisé largement dans les sources grecques et peut-être dans les traditions orales gauloises pour rédiger en latin une histoire universelle centrée sur le monde hellénistique ; elle nous est connue par l'abrégé de Justin (III^e^-IV^e^ siècle). Cette histoire, bien qu'elle fût décentrée vers le monde grec, obéissait clairement au même système axiologique que l'histoire de Tite-Live : l'histoire de Rome et du monde renaît sous les auspices du prince républicain, Octave Auguste [10]. Tous ces récits sont donc peu critiques sur Rome (ils partagent la même admiration, parfois nuancée, pour son modèle politique et pour son armée), et tous ont en commun les mêmes préjugés sur les peuples « autres », considérés comme barbares. Toutefois, ce discours dominant, sans concurrent possible, laisse entrevoir des contradictions : ce sont ces failles qu'il est possible d'exploiter en procédant à une lecture attentive des textes, fondée sur la comparaison entre les variantes des récits et sur la mise en évidence des stéréotypes récurrents. Ainsi, depuis les travaux de Fr. Hartog sur Hérodote et la synthèse de Y.-A. Dauge relative à la « barbarologie », on sait que les préjugés sur les barbares prenaient la forme d'un vaste système d'inversions appliqué à tous les sujets qui les concernaient [11], un véritable système de pensée extrêmement efficace puisqu'il se maintient encore parfois de nos jours sur tel ou tel point. L'armée et les pratiques guerrières y occupaient une place de choix et, pour l'époque romaine, les jugements portés contre les barbares sont toujours en miroir de ceux dont bénéficiait l'armée de Rome : celle-ci était jugée la meilleure possible, tandis que celles de ses ennemis passaient pour des armées de mercenaires ou de barbares, donc fragiles, mal commandées, versatiles et ayant de mauvaises techniques de combat. Abordons tout d'abord la question de la composition de ces armées.

L'armée romaine était composite, au même titre que toutes les armées antiques : elle était formée de deux structures, d'une part des légions de citoyens romains (l'armée romaine au sens étroit du terme), d'autre part des unités de non citoyens, fournies par ses alliés (les *socii*) et par les provinciaux en vertu des traités conclus avec eux [12]. L'ensemble était placé sous

9. C. Baurain, « La place des littératures grecque et punique dans les bibliothèques de Carthage », *AC* 61, 1992, p. 158-177, est très prudente sur l'existence d'une littérature créative individuelle (historique ou littéraire) rédigée en punique, qui s'inspire des productions grecques : si cette littérature a existé, elle fut sans doute conçue directement en grec.

10. Justin, *Abrégé des Histoires Philippiques de Trogue Pompée*, t. 1 (livres I-X), éd. B. Mineo et G. Zecchini, Paris, Les Belles Lettres, 2016, p. XIX, XXXIII-XXXIV ; p. LXVI (sources familiales de Trogue Pompée).

11. Fr. Hartog, *Le Miroir d'Hérodote. Essai sur la représentation de l'autre*, Partis, Gallimard, 1980 ; Y.-A. Dauge, *Le Barbare. Recherches sur la conception romaine de la barbarie et de la civilisation*, Bruxelles, Latomus, 1981.

12. Les contributions des alliés italiens (répartis en sept circonscriptions) étaient consignées dans un registre appelé *formula togatorum* : chaque allié devait un nombre de *iuniores*, mis à jour régulièrement, et c'est sur cette base que le Sénat évaluait le contingent nécessaire lors d'une mobilisation : G. Brizzi,

le commandement d'un magistrat à *imperium*, soit préteur ou propréteur (à la tête d'une légion) [13], soit consul ou proconsul (à la tête de deux légions), entouré d'un état-major d'officiers, chevaliers et sénateurs. Cette composition et cette hiérarchie reconstituaient donc les clivages de la société de la *res publica* selon les critères juridiques et sociaux en vigueur à Rome. Chaque légion comprenait 4000/4200 fantassins et 200/300 cavaliers, et cela jusqu'au Ier siècle av. J.-C. : à la suite de la guerre « sociale » (91-89) les alliés italiens reçurent en effet tous la citoyenneté romaine et ne furent donc plus des *socii*. Cet événement essentiel introduisit un changement important dans l'armée romaine : les légions comptaient désormais peut-être de 5000 à 6000 hommes [14], mais il fallut aussi recruter davantage parmi les provinciaux pour compenser la disparition des alliés italiens. D'après Polybe, l'infanterie italique comptait au IIe siècle 20 % de fantassins de plus que la légion (donc 5040 fantassins) et la cavalerie trois fois plus de cavaliers (donc 900 cavaliers) [15]. Il faut y ajouter la marine, dont Y. Le Bohec a montré qu'elle était une arme essentielle et de haute qualité dès le début des guerres puniques, composée de marins italiques et romains [16]. Aucun de ces soldats, quels qu'en fussent le statut juridique, l'âge, le rang et le mode de recrutement, n'était un professionnel de la guerre ; ils recevaient une solde très modique (ce n'était pas un salaire) et tous étaient mobilisés pour des campagnes restreintes [17].

Cette composition bifide est à l'origine de la perception de l'armée romaine comme armée civique, ce qui est une réalité si on ne considère que le volet « légions », une idée inexacte quand on considère l'ensemble des forces romaines. Pourtant l'armée romaine est toujours présentée dans nos sources comme l'une des manifestations du peuple romain : l'une des meilleures mises en scène connues de cet idéal est le bas-relief de « l'autel » de Domitius Ahenobarbus ; il s'agit en réalité d'une frise (fin IIe siècle) qui décorait le piédestal d'un groupe statuaire offert à Neptune et placé dans un temple du dieu au Champ de Mars. Y figurent, de gauche à droite, l'opération du recensement des citoyens romains, le sacrifice à Mars qui termine le *lustrum,* le recrutement des soldats (deux fantassins, un cavalier). La frise montre en images l'articulation fonctionnelle qui était à la base des activités majeures de la cité antique : les citoyens votent et élisent leurs magistrats (ici les censeurs), qui sont les responsables politiques et qui les recrutent aussi pour la guerre ; ils défendent leur patrie, ils paient les impôts. Elle correspond à la réalité du recrutement légionnaire jusqu'au IIe siècle, mais, après

« *Socii* et *auxilia* », dans C. Wolff et P. Faure (dir.), *Les Auxiliaires de l'armée romaine. Des alliés aux fédérés*, Lyon, De Boccard, 2016, p. 37-53, ici p. 40. Sur les auxiliaires, voir *infra*.

13. Les préteurs et les propréteurs avaient peut-être également deux légions à la fin du Ier s. av. J.-C. : Cadiou, *Hibera, op. cit*. [n. 5], p. 130.

14. Les chiffres des légions sont théoriques ; ils reposent uniquement sur des conventions modernes : Cadiou, *ibidem*, p. 131 (environ 6000 hommes) ; Le Bohec, *César et la guerre*, *op. cit*. [n. 6], p. 82 (4 à 5000 hommes).

15. Pol., VI, 26, 7 ; Brizzi, « *Socii* et *auxilia* », *art. cit*. [n. 12], p. 41.

16. Y. Le Bohec, « La marine romaine et la première guerre punique », *Klio* 85/1, 2003, p. 57-69.

17. Cosme, *L'Armée romaine, op. cit*. [n. 4], p. 17-21 ; la majorité des *adsidui* appartenait aux *iuniores*, âgés de dix-sept à quarante-cinq ans, tandis que les *seniores* (entre quarante-six et soixante ans) formaient la réserve (p. 12).

la guerre sociale, la décentralisation du recrutement dans les colonies et les municipes italiens et même en province est un fait avéré, outre les opérations menées à Rome [18].

La nature de cette armée civique expliquerait ses succès continus (même si les défaites ne sont jamais tues [19]) : elle est opposée dans nos sources aux armées contemporaines, celles des Grecs, et surtout celles des Carthaginois et des barbares, dont les revers seraient dus à l'absence ou au nombre très limité de citoyens dans leur rang, au profit de mercenaires. Or, les mêmes sources infirment totalement ce tableau : dans toutes les cités antiques, le citoyen est un soldat et c'est « le degré de qualification politique qui détermine son degré de qualification militaire » [20], autrement dit les plus riches et les plus dignes forment les cadres de l'armée et sont élus magistrats, paient le plus d'impôts et sont le plus souvent mobilisés ; les autres forment la troupe et sont moins souvent recrutés. Ainsi, à Rome, les prolétaires (littéralement, ceux qui ne possèdent que leurs enfants, *proles*), également appelés *capite censi*, sont-ils rarement « choisis » [21] lors des levées. Dans les ligues de cités grecques l'armée compte une proportion importante de citoyens aux côtés des mercenaires commandés par leurs chefs : Polybe était lui-même le commandant de la cavalerie achéenne (hipparque) ; quant aux rois successeurs d'Alexandre, ils maintiennent eux aussi le modèle de l'armée macédonienne (mis en place par Philippe II), qui recrute à la fois des citoyens et des mercenaires [22]. Mais c'est l'armée de Carthage qui a le plus souffert d'un jugement dépréciatif : elle serait en tout point antinomique de celle de Rome selon Polybe [23], donc entièrement composée de mercenaires ; et cette disqualification rejaillit sur le régime politique lui-même puisque l'armée est l'expression privilégiée de la cité, elle en est l'une des institutions majeures. Cette vision binaire s'est transmise jusqu'à nos jours, renforcée par l'idée que Carthage était une cité vouée au commerce, Rome une cité de la guerre. La conséquence en est que la composition de l'armée carthaginoise a été très peu étudiée, sinon sous

18. *ibidem*, p. 49-51.

19. Engerbeaud, *Défaites, op. cit*. [n. 7], montre comment les récits consacrés aux défaites étaient conçus pour exalter les qualités romaines, notamment la « résilience » de Rome face à l'adversité.

20. Y. Garlan, *La Guerre dans l'Antiquité*, Paris, Fernand Nathan, 1972, p. 63.

21. Le substantif latin désignant le recrutement, *dilectus*, est de la racine de *legere* (choisir), de même que *legio*. Sur la présence de pauvres dans les armées romaines, voir *infra.*

22. Les armées grecques, aussi bien celles des cités que celles des royaumes, maintiennent l'idéal civique du soldat-citoyen, qui n'est pas incompatible avec le recours aux mercenaires : mise au point bibliographique et présentation des problématiques par J.-Chr. Couvenhes, « Mercenaires et soldats citoyens dans le monde grec à l'époque hellénistique », dans J.-Chr. Romer et L. Henninger (éd.), *Armées privées, armées d'État, mercenaires et auxiliaires d'hier et d'aujourd'hui. Actes du colloque des 27 et 28 mars 2008*, Paris, Études de l'IRSEM, t. 2, 2010, p. 13-29.

23. Pol., VI, 52, 2-5 (trad. R. Weil) : « En revanche dans le domaine de l'armée de terre l'entraînement des Romains est vraiment de beaucoup supérieur à celui des Carthaginois. Ils y consacrent en effet tous leurs efforts, tandis que les Carthaginois négligent absolument l'infanterie et n'accordent que peu d'attention à la cavalerie. La raison en est que les troupes qu'ils emploient sont des mercenaires étrangers, tandis que celles des Romains sont des gens du pays et des citoyens. Donc, sous ce rapport également, on doit préférer le régime de Rome à celui de Carthage ; car en toute circonstance, les Carthaginois mettent leurs espérances, pour la défense de leur liberté, dans le courage des mercenaires, tandis que les Romains confient leurs espoirs à leur propre valeur et à l'assistance de leurs alliés. »

l'angle de ses mercenaires [24]. L'idée qui s'est imposée depuis St. Gsell [25] est que, à partir de la seconde moitié du VI^e^ siècle, seuls les officiers étaient carthaginois, ainsi qu'une partie de la cavalerie, et que Carthage souhaitait épargner ses citoyens qui devaient s'appliquer au commerce. Cette idée est fondée sur l'interprétation abusive de plusieurs sources, en particulier d'un passage de Diodore de Sicile [26] : à la suite du désastre du fleuve Crimisos (340/339), les Carthaginois décident de continuer la guerre avec uniquement des mercenaires, qu'ils peuvent aisément recruter en raison de leur prospérité. Or, cette décision était ponctuelle : Diodore n'indique en rien, ni dans ce passage ni dans le reste de son récit, que le recrutement de l'armée punique en fut définitivement affecté ; il n'affirme pas davantage que la « prospérité » détournait les citoyens carthaginois du service militaire. Toute une série de textes parle au contraire en faveur de l'existence d'une armée civique jusqu'à la fin : en 308, Bodmilcar entraîne dans sa tentative de coup d'État une partie de son armée, cinq cents citoyens et environ mille mercenaires ; durant la deuxième guerre punique, en 205, une expédition romaine en Afrique suscite la mobilisation de citoyens, d'alliés et de mercenaires ; des citoyens se battent avec acharnement à Zama, en 202 [27], etc.

Il n'en reste pas moins que les mercenaires étaient nombreux dans les armées grecques et puniques, sans doute pour plusieurs raisons : on leur reconnaissait de grandes qualités de combattants, en particulier des compétences techniques auxquelles les citoyens soldats n'étaient peut-être pas toujours bien formés [28] ; ils offraient en outre la possibilité de lever des armées importantes à des cités dont le bassin démographique était relativement limité (cités grecques, Carthage ; c'est moins le cas des royaumes hellénistiques). Étaient appelés « mercenaires » les combattants étrangers professionnels, payés par un chef de guerre dans le cadre de contrats spécifiques [29]. Leur origine étant très variée et leur présence massive partout attestée, on peut affirmer qu'il existait un grand marché du mercenariat à l'échelle méditerranéenne : Africains, Ibères, Celtes, Italiques, Grecs en étaient les acteurs

24. A. C. Fariselli, *I mercenari di Cartagine*, Rome, La Spezia, 2002 ; L. Baray, *Celtes, Galates et Gaulois, mercenaires de l'Antiquité,* Paris, Picard, 2017 ; Id., *De Carthage à Jéricho : mythes et réalités du mercenariat celtique, V^e^-I^er^ siècle a.C.*, Bordeaux, Ausonius éditions, 2017.

25. St. Gsell, *Histoire antique de l'Afrique du Nord (= HAAN)*, t. II, Paris, Hachette, 1928, p. 344 : « Après Malchus, commença la série des guerres entreprises à l'instigation et sous le commandement de Magon, puis de ses fils et de ses petits-fils. Une seule ville, si peuplée fût-elle, ne pouvait pas fournir sans s'épuiser les armées qu'exigeait cette politique de conquêtes. Il était impossible d'arracher les citoyens à leur famille, à leur métier, à leurs intérêts, pour exposer ou sacrifier leur vie dans des expéditions fréquentes et lointaines. C'eût été détruire le commerce et l'industrie, qu'on prétendait développer en leur ouvrant de nouveaux marchés. » Pourtant l'auteur consacre les pages suivantes au recrutement de citoyens jusqu'en 146. Après lui, l'idée d'une armée sans citoyens est bien moins nuancée : S. Lancel, *Hannibal*, Paris, Fayard, 1995, p. 104-105, affirme que « les citoyens carthaginois, eux, n'étaient incorporés que dans des unités territoriales qui n'intervenaient pas en dehors de la défense de Carthage ».

26. Diod., XVI, 81, 3-4.

27. Diod., XX, 44, 1-5 ; Liv., XXIX, 34, 17 (205) ; Pol. XV, 13, 3-7 (Zama)

28. Baray, *Celtes, Galates, op. cit*. [n. 24], p. 80-84. Couvehnes, « Mercenaires et soldats citoyens », *art. cit*. [n. 22], p. 19, réfute cet argument : la formation des soldats-citoyens était de grande qualité, et il existait même des unités d'élite.

29. Baray, *ibidem*, p. 107-111.

principaux [30]. Qu'en est-il alors des mercenaires de l'armée romaine ? C'est là un point controversé et certaines assertions actuelles insistent peut-être trop sur leur présence. Des mercenaires ont bien été recrutés par les chefs d'armée, mais toujours, semble-t-il, à titre exceptionnel. Le cas de la *legio Campana* est peut-être emblématique d'une situation antérieure au contrôle définitif de Rome sur les peuples italiques : cette légion était, en dépit de son nom, composée de mercenaires campaniens que Rome avait largement utilisés dans sa lutte contre Pyrrhus et les cités de l'Italie du sud ; mais ils prennent ensuite le parti de *Rhegion* contre les Romains, en 270, et sont durement châtiés une fois la ville prise [31]. Par la suite, il n'est fait mention de mercenaires que lors d'épisodes isolés en Ibérie, ce qui ne préjuge pas de leur présence ailleurs : c'est le cas en 211, lors de la défaite des deux Scipions, qui est attribuée à la défection de 20 000 Celtibères mercenaires [32]. Selon Fr. Cadiou [33], leur défection peut expliquer que les Romains n'aient pas souhaité renouveler l'expérience, mais il considère plutôt qu'ils ont eu ensuite l'opportunité de recruter davantage parmi les auxiliaires ibères, ce qui rendait inutile le recours au mercenariat, par ailleurs très coûteux. Ce qui est intéressant, c'est la raison invoquée par Tite-Live : les Scipions voulaient essayer d'affaiblir l'armée carthaginoise en détachant d'elle ses alliés [34]. Il s'agit donc d'un recrutement purement conjoncturel, lié à une stratégie locale, et il est abusif de se fonder sur cet épisode pour conclure à l'utilisation généralisée du mercenariat dans l'armée romaine. Mais il est vrai aussi que la terminologie manque de précision : tantôt les mercenaires sont identifiés comme tels, tantôt ils sont qualifiés d'auxiliaires, comme lors de cet épisode de 211, où Tite-Live utilise tout à tour les deux termes [35] ; toujours en Ibérie, les généraux romains envoient des Celtibère en Italie pour affronter les mercenaires d'Hannibal, issus des mêmes peuples (en 215) : ces contingents sont-ils eux aussi des mercenaires ou des auxiliaires ? Le récit d'Appien laisse matière à interprétation, du fait de la complexité des recrutements dans l'armée romaine. Par ailleurs, si des mercenaires sont recrutés par leurs alliés ou leurs auxiliaires, les Romains ne les considèrent pas comme mercenaires, mais les englobent dans les troupes des *auxilia* ou

30. Fariselli, *Mercenari, op. cit.* [n. 24], examine le mercenariat des armées puniques au cours de quatre chapitres consacrés chacun à l'identité ethnique des combattants. Des unités de mercenaires romains ont également existé, même si les traces en sont plus ténues : c'est assurément le cas des soldats de Sittius, chef romain d'origine campanienne, qui combattait au service du roi maure Bocchus II et qui se rangea aux côtés de César en 46 ; celui-ci le rétribua en lui donnant le territoire de *Cirta* (Constantine), l'ancienne *regia* : Fr. Bertrandy, « L'État de P. Sittius et la région de Cirta-Constantine (Algérie), Ier siècle avant J.-C.-Ier siècle après J.-C. », *L'Information historique*, 1990, p. 69-73.

31. D. Briquel et G. Brizzi, ch. VIII. « Pyrrhus. La rencontre de Rome et de l'hellénisme », dans Fr. Hinard (dir.), *Histoire romaine. Tome I. Des origines à Auguste*, Paris, Fayard, 2000, p. 293-336, ici p. 322.

32. Pol., X, 6, 2 ; Liv., XXIV, 49, 8 ; XXV, 33, 7, 49, 7 et *Per*., XXIV.

33. Cadiou, *Hibera, op. cit*. [n. 5], p. 664.

34. Liv., XXIV, 49, 7 ; un autre passage exprime bien le débat que leur recrutement pouvait susciter entre les responsables romains sur le terrain même de la guerre : en 195, Caton a le projet d'acheter des Celtibères, mercenaires des Turdétans, mais il y renonce en raison de l'opposition de son *consilium* : Liv., XXXIV, 17, 4 et 19, 1-7.

35. Liv., XXIV, 49, 8 : *mercennarium militem* ; XXV, 33, 1 : *Celtiberorum auxiliis* ; le contexte renvoie aux mêmes combattants celtibères : Cadiou, *Hibera, op. cit*. [n. 5], p. 665, n. 240.

des *socii* puisqu'ils sont payés par les peuples ou les rois alliés [36] : ainsi des archers crétois et des peltastes lacédémoniens (infanterie légère), envoyés à Rome par Hiéron de Syracuse avant Trasimène [37].

Pour conclure sur le sujet des mercenaires, une observation s'impose, qui tient à l'existence de deux réalités antagonistes : d'une part, la très forte réticence, voire l'hostilité, des historiens et des philosophes grecs et latins à l'égard de ce phénomène, c'est-à-dire des auteurs qui privilégient un point de vue très favorable à l'idéal traditionnel du soldat citoyen ; et d'autre part, la réalité du terrain qui s'impose aux hommes de guerre et les amène à se tourner vers ce type de recrutement. Mais il est aussi manifeste que la société romaine, y compris les cadres de l'armée qui, ne l'oublions pas, sont toujours des hommes politiques en charge d'une mission de guerre occasionnelle, était particulièrement réticente à recourir au mercenariat : le qualificatif *legio Campana* pourrait avoir été choisi pour occulter une réalité embarrassante. Au contraire, la présence du mercenariat était structurelle aux armées grecques et puniques.

Ce qui est bien mieux attesté, c'est la présence de provinciaux pérégrins dès le IIIe siècle, appelés auxiliaires ; ils sont recrutés – et payés – par les cités ou les peuples indigènes, et commandés par leurs chefs sous l'autorité d'officiers romains. Ces contributions découlaient le plus souvent des traités qui les liaient à Rome : comme celles des alliés, elles étaient la contrepartie de la protection assurée par Rome, leur entrée dans la *fides* qui impliquait des obligations réciproques en vertu d'un code de l'honneur partagé par tous les peuples antiques [38]. Parfois encore, l'origine du contrat était plus personnelle : un chef se plaçait dans la *fides* des Romains en remerciement d'un service rendu par ces derniers ; sa décision engageait alors ses enfants et tout son peuple, comme l'indique le geste du roi Thurrus en 170 [39]. Certains individus ou certaines unités pouvaient recevoir la citoyenneté romaine en récompense des services rendus. Ainsi un escadron de jeunes Ibères originaires de la vallée de l'Èbre (la *turma Salluitana*), qui avait été engagé par le père de Pompée pour lutter contre les Italiques révoltés, a-t-il bénéficié de cet avantage très convoité, après le siège d'*Asculum*, en 89 : une table en bronze découverte à Rome en porte témoignage [40]. César est le premier général à recruter dans sa province (Transalpine) une légion entièrement formée de Gaulois pérégrins, la *legio Alauda* (légion « alouette ») : le sénat valida son existence et César accorda plus tard la citoyenneté romaine à

36. Chr. Hamdoune, *Les* auxilia externa *africains des armées romaines, IIIe siècle av. J.-C.-IVe siècle ap. J.-C.*, Montpellier, Université Paul-Valéry-Montpellier III, 1999, p. 21-24 ; Cadiou, *ibidem,* p. 666.

37. Pol., III, 75, 7 ; Liv., XXII, 37, 7-8.

38. App., *Ib*., 44 : en 154, le sénat rappelle à la cité de *Segada* le traité conclu quelques années plus tôt, qui comportait trois clauses : l'interdiction de reconstruire l'enceinte, le paiement du tribut et l'envoi d'un contingent.

39. Liv., XL, 49, 6-7 : « La première chose qu'il lui demanda fut de savoir s'il aurait le droit de vivre, lui et ses enfants. Le préteur lui ayant répondu par l'affirmative, il demanda ensuite s'il lui serait permis de servir aux côtés des Romains. Comme Gracchus le lui accordait également, il dit : "Je vous suivrai contre mes anciens alliés [les Carthaginois], puisqu'ils n'ont pas daigné prendre les armes pour me défendre." Dès lors, il suivit les Romains et, par son action valeureuse et fidèle, il seconda la cause romaine en de nombreuses occasions ».

40. *CIL*, VI, 37045. Traduction de G. Fatás Cabez et M. Beltrán, *Historia de Zaragoza, 1. Salduie, ciudad ibérica*, Saragosse, Ayutamiento de Zaragoza, 1997, p. 55.

tous ces soldats [41]. Quand les Romains combattent dans le monde grec, leurs armées comptent bon nombre de soldats grecs : à Cynoscéphales (en 197), Flamininus commande à 18 000 Romains et Italiens et à 8000 auxiliaires grecs (dont 6400 Étoliens), mais ceux-ci sont plus des alliés que des auxiliaires au sens strict (provinciaux) ; la différence d'avec les troupes occidentales, c'est que les chefs grecs sont invités aux réunions des états-majors et à l'élaboration de la stratégie [42].

Le recours aux auxiliaires et aux alliés permet notamment aux Romains d'accroître le nombre de troupes montées puisque les légions comptent peu de cavaliers. César recrute surtout des unités de cavalerie auprès de ses alliés celtes, mais en général les chiffres manquent ou sont très imprécis [43] ; lors de sa première expédition contre les Parthes, à l'été 36, Antoine réunit 10 000 cavaliers ibères et celtes, outre un contingent équivalent fourni par les rois alliés, notamment Artavasdes, le roi d'Arménie [44]. En revanche, il ne faut pas considérer que les peuples étrangers ne produisaient que des armées de cavaliers : c'est l'idée qui a longtemps prévalu pour les Ibères, les Numides et les Maures, mais il n'en est rien. Plusieurs passages de Tite-Live sont très éclairants : quand il décrit les guerres de succession en 206-205 qui ont opposé les prétendants au trône des Massyles, il donne un tableau chiffré – ce qui est rare – de la composition des armées numides : Mazaetullus dispose de 15 000 fantassins et de 10 000 cavaliers [45]. Ces informations sont sans doute tirées de Polybe dont le récit est ici presque entièrement perdu, mais qui avait rencontré le roi Massinissa ; le témoignage livien pourrait donc provenir d'une source numide. On sait aussi qu'un officier du roi Syphax commande à 4000 fantassins et 2000 cavaliers ; plus tard, en 202, Massinissa se rend auprès de P. Cornelius Scipion avec 6000 fantassins et 4000 cavaliers [46]. Ainsi, le fait que les Romains aient été surtout intéressés par la cavalerie numide, ibère, celte, grecque, ne préjuge pas du tout de la composition des armées de ces peuples. À l'inverse, ces recrutements massifs de cavaliers non romains ne doivent pas amener à conclure, comme on le fait parfois encore de nos jours, à la disparition de la cavalerie romaine : elle perdure durant toute la République et sous l'Empire, même si la proportion de cavaliers non romains était bien plus forte [47].

41. Suét., *Caes*., 24, 6.

42. Brizzi, « *Socii* et *auxilia* », *art. cit*. [n. 12], p. 50.

43. Rambaud, *L'Art de la déformation historique, op. cit*. [n. 6], p. 179-185 ; Fr. Cadiou, « Cavalerie auxiliaire et cavalerie légionnaire dans l'armée romaine au Ier s. av. J.-C. », dans C. Wolff et P. Faure (dir)., *Les Auxiliaires de l'armée romaine. Des alliés aux fédérés*, Lyon, De Boccard, 2016, p. 59 ; Le Bohec, *César et la guerre, op. cit*. [n. 6], p. 82.

44. Plut., *Ant*., 37, 3-4.

45. Liv., XXIX, 30, 9 ; O. Aït Amara, *Numides et Maures au combat. États et armées en Afrique du Nord jusqu'à l'époque de Juba Ier*, Ortacesus, Sandhi, 2013, p. 31-67, p. 90 ; Horvais, *Les Armées romaines en Afrique, op. cit*. [n. 5], p. 592-593.

46. Liv., XXIX, 32, 1 et 4 ; Pol., XV, 5, 12.

47. César témoigne de la présence de milliers de cavaliers (et chevaliers) romains dans ses légions (par ex., *BCiv.*, I, 51, 3, en 49 ; *BHisp*., XXI, 9, en 45) ; J. B. McCall, *The Cavalry of the Roman Republic. Cavalry Combat and Elite Reputations in the Middle and Late Republic*, Londres/New York, Routledge, 2002, réhabilite la cavalerie romaine ; Cadiou, « Cavalerie auxiliaire et cavalerie légionnaire », *art. cit*. [n. 43], p. 53-78.

Aux recrutements d'auxiliaires s'ajoute celui de citoyens romains issus des provinces, surtout au Ier siècle : cette nouvelle pratique répondait à la présence plus importante de citoyens dans les provinces, particulièrement en Occident, à la possibilité, pour les généraux, de moins dépendre des levées décidées par le Sénat, et à la constitution de réseaux clientélaires. Nous n'avons pas d'attestations claires de cette pratique avant le Ier siècle : on sait que Sertorius, en 82, procède à des levées de *Romaioi* en Citérieure pour affronter les armées envoyées par Sylla ; César est à l'origine d'un *dilectus* de dix cohortes en Lusitanie quand il est propréteur en 61, puis il recrute des soldats en Transalpine entre 58 et 52, et Cicéron fait de même en Cilicie en 51 [48]. La pratique était donc désormais courante ; elle s'accentue pendant la guerre civile de 49-45 : notamment les provinces hispaniques contribuent à hauteur de trois légions entières (la *legio vernacula* de Varron, la *legio V* de Cassius et la légion coloniaire de Pompée), mais il est presque certain qu'elles n'ont pas existé simultanément, donc il faut nuancer le nombre de citoyens romains mobilisés [49]. Le chaos engendré par les guerres civiles a facilité la décentralisation des mobilisations, mais il a également interdit toute réforme du recrutement légionnaire avant la réforme radicale d'Auguste et la diffusion très large de la citoyenneté romaine dans les sociétés indigènes. L'atout maître dont bénéficiait Rome était certainement son potentiel énorme de recrutement : plus de 400 000 citoyens romains à l'époque de César, auxquels s'ajoutait un nombre encore plus élevé d'auxiliaires et d'alliés. Quel autre peuple était-il capable de rivaliser avec une pareille force de frappe ?

L'examen des sources montre à l'évidence que l'armée romaine obéissait finalement à des principes de composition très proches des armées contemporaines, mais avec des ratios spécifiques : ils correspondaient à l'organisation de la cité et à l'évolution de son empire. Dans ces conditions, l'armée de Rome est-elle bien un modèle ? Elle fut certainement, dès l'Antiquité, un modèle de réussite militaire et politique, et fut comparée à d'autres grandes puissances de son temps, au premier chef Carthage. Or, la manière dont le destin de Carthage a nourri la réflexion des historiens de toutes les époques et à leur suite celle des acteurs politiques en Europe est exemplaire des mythes historiographiques. Ainsi l'identité de Carthage est-elle lue dès l'Antiquité comme l'inverse parfait de Rome, et à ce titre les guerres puniques ont été un enjeu de mémoire idéal, un miroir déformant de toute l'histoire punique : l'armée de Carthage est la synthèse de tous les vices des barbares, au point que même le chef génial qu'était Hannibal (ses qualités font l'admiration de tous les auteurs [50]) ne peut compenser les faiblesses de son armée ; la chute de Carthage était donc inévitable, selon une lecture téléologique de l'histoire, bien présente dans nos sources. Par exemple, la cacophonie des langues est un élément récurrent des descriptifs des armées barbares,

48. Plut., *Sert*., 6, 9 (Sertorius) ; *id*., *Caes*., 12, 1 (Lusitanie) ; en Transalpine : César, *BG*, I, 7, 2 (en 58) ; III, 20, 2 (en 56) ; VII, 65, 1 (en 52) ; Cicéron, *Ad Att.*, V, 18, 2 (Cilicie).

49. Cadiou, *Hibera, op. cit*. [n. 5], p. 625-627.

50. Lancel, *Hannibal*, *op. cit.* [n. 25] ; G. Brizzi, *Moi, Hannibal. Mémoires d'un conquérant hors du commun*, traduit de l'italien par Y. Le Bohec, avec la collab. de Fr. Hinard, Paris, Les Editions Maison, 2005 (éd. it., *Hannibale, come un'autobiographia*, Milan, Tascabili, Bompiani, 2003).

en raison de la multitude des peuples, notamment mercenaires, qui les composent : Polybe insiste tout particulièrement sur les difficultés graves de communication dans l'armée punique et Tite-Live énumère l'extraordinaire variété d'origine, de mœurs et de langues que l'on pouvait y observer [51]. En réalité, le choix des chefs mercenaires par leurs troupes était fondé à la fois sur leurs qualités militaires et sur leurs connaissances linguistiques qui leur permettaient d'être en relation avec les commandants des armées : tous parlent sans doute bien le grec qui est la langue internationale ; Autaritos, le chef celte des mercenaires de Carthage, connaît très bien le phénicien [52] ; pour les étrangers qui servaient dans ces corps, des traducteurs improvisés existaient. Il est certain toutefois que la maîtrise de la situation sur le champ de bataille dépendait en grande partie du bon vouloir des chefs qui transmettaient ou non les ordres des officiers. La révolte désastreuse des mercenaires de Carthage, entre 241 et 238, a été attisée par certains chefs mercenaires qui avaient tout intérêt à pousser leurs hommes à la révolte au lieu de négocier la paix avec Hannon, le général carthaginois : « Parmi les officiers, les uns ne le [Hannon] comprenaient pas, les autres convenaient avec lui d'une chose et allaient dire à leurs soldats tout le contraire, soit par sottise, soit par mauvaise foi. Aussi l'incertitude, la défiance, la mésintelligence régnaient-elles partout » [53]. On peut se demander si la situation linguistique était vraiment différente dans les armées romaines : la diversité des langues italiques, des auxiliaires et des alliés y était aussi forte ; la médiation entre ces unités composites et les Romains nécessitait certainement des soldats latinophones. S'il est vrai que les élites italiques parlaient le latin qui était en outre devenu, à partir du IIIe siècle, une langue commune aux peuples de la Péninsule, il n'en allait pas de même pour les autres unités. Mais la question n'est jamais abordée par nos sources, non plus qu'à propos des armées grecques. Le motif est uniquement polarisé sur les armées jugées barbares, avec une insistance marquée sur l'armée carthaginoise.

Le clivage entre les deux grandes puissances a été intériorisé au cours des siècles, et Carthage est ainsi devenue l'éternelle vaincue. En France, avant la Révolution, les enfants, dans les écoles jésuites, étaient invités à organiser des joutes scolaires : le vainqueur aux exercices était récompensé par le titre d'*imperator*, le second par celui de « chef des Carthaginois » [54]. Un autre exemple montre comment l'idée de la suprématie de l'armée romaine a évolué selon les contextes politiques : au XIXe et au XXe siècle,

51. Pol., I, 67, 3-4 et 8-10 (trad. P. Pédech) : « Comme il n'y avait ni unité de race, ni unité de langage, le camp était plein d'animosité, de tumulte et de ce qu'on appelle du vacarme. Car les Carthaginois, qui utilisent constamment des troupes mercenaires hétéroclites, font un bon calcul en les recrutant chez différents peuples pour éviter qu'ils ne se concertent pour désobéir et ne soient intraitables avec leurs officiers […]. Le général ne pouvait pas connaître leurs diverses langues ; tenir une séance au moyen de plusieurs interprètes, répétant quatre ou cinq fois la même chose en même temps, était, dirai-je, presque plus impossible. Il ne restait plus qu'à faire transmettre par les officiers les réclamations et les exhortations, et c'est ce qu'Hannon essayait de faire sans arrêt » ; Liv., XXX, 33, 8.

52. Pol., I, 80, 5-6. Baray, *Celtes, Galates, op. cit*. [n. 24], p. 155-156.

53. Pol., I, 67. Sur cette guerre qui a pour origine l'impossibilité où se trouvait Carthage de payer les mercenaires à la suite de sa défaite face à Rome, en 241, voir notamment Fariselli, *Mercenari, op. cit*. [n. 24], p. 78-120 ; Baray, *ibidem*, p. 125-142.

54. C. Bonnet, « Carthage, 'l'autre nation' dans l'historiographie ancienne et moderne », *Anabases* 1, 2005, p. 139-160, ici p. 140-141.

le facteur racial devient un élément essentiel d'interprétation du passé. Ainsi l'historiographie prussienne puis allemande a-t-elle souligné le fait que les Carthaginois, héritiers des Phéniciens, étaient des Sémites et que la victoire de Rome était le signe d'une « race supérieure ». L'Italie mussolinienne a également revisité les poncifs relatifs à Carthage et à Rome : dans un discours prononcé le 12 janvier 1942, Mussolini en vient à qualifier la guerre en cours de « quatrième guerre Punique », dans un conflit éternellement réactualisé, si ce n'est que, cette fois-ci, c'est Rome qui a perdu [55] ! Cette intériorisation des grands stéréotypes antiques et leur adaptation aux évolutions des sociétés européennes expliquent leur exceptionnelle longévité jusqu'à nos jours. Un autre motif est dominant dans la représentation des armées, celui des modes de combat : l'armée romaine est la championne de la bataille rangée, tandis que ses adversaires barbares (sauf Carthage qui l'est un peu moins) ne savent qu'exploiter les ressources de ce que nous appelons la guérilla (ou petite guerre) : les embuscades, les coups de main, les ruses, l'extrême mobilité des troupes refusant le combat, la prédominance de la cavalerie. Ce modèle, qui s'appuie sur des textes de Strabon et de Diodore [56], diffuse une image stéréotypée, ignorant les évolutions des pratiques de guerre, tant romaines qu'indigènes. Il a rencontré un vif succès dans l'historiographie moderne et contemporaine parce qu'il confortait l'idée d'un immobilisme des peuples indigènes jusqu'à l'époque coloniale [57] et un antagonisme naturel entre nations civilisées et nations primitives. D'où la traduction ancienne, dans les éditions espagnoles, par le mot « guérillero » du mot « peltaste » utilisé par Strabon pour qualifier le combattant ibère (III, 4, 15), ou l'équivalence tracée par St. Gsell entre les unités numides et les « goums » de son époque (contingents recrutés parmi les indigènes) [58]. Or, Strabon indique bien que les Celtibères « organisent des concours pour les troupes légères, les hoplites et la cavalerie, comprenant le pugilat, le combat à l'arme de jet et le combat en formation » [59] : ce descriptif évoque bien l'existence d'un entraînement complet, comprenant des exercices variés, notamment en vue des batailles rangées. En Numidie plusieurs épisodes attestent les batailles rangées entre Numides en 206 et en 205 [60] ou bien entre Massinissa et Asdrubal en 150 [61]. Il est possible que les pratiques guerrières de ces peuples aient été modifiées

55. B. Mussolini, *Opera*, t. XXXI, Florence, La Fenice, 1960, p. 3. Sur l'évolution de ces stéréotypes au gré de l'évolution des sociétés modernes, voir Bonnet, *ibidem*.

56. Strabon, III, 3, 6 ; Diod., V, 34, 4-7.

57. Les tactiques de la guérilla développées par St. Gsell incluent l'empoisonnement des sources et des puits (*HAAN*, VII, 1928, p. 155), ce qui n'est pas attesté, semble-t-il, dans la documentation antique, et son panorama comprend une constatation générale : « Leur tactique est toujours la même : comme les Romains, nos troupes l'ont connue en Algérie et au Maroc ; des fusils ont seulement remplacé les javelots » (p. 157).

58. St. Gsell, *HAAN*, V, Paris, Hachette, 1927, p. 148 ; le terme est encore repris par G. Camps, *Aux origines de la Berbérie. Massinissa ou les débuts de l'histoire*, Alger, Service des antiquités, 1960, p. 261.

59. Strabon, III, 3, 7.

60. Liv., XXIX, 29, 30, 31, 33 : *in aciem, acie conflixit*.

61. App., *Lib.*, 326 et 328 (trad. P. Goukowsky) : « Donc Massinissa était monté à cheval et rangeait son armée, tandis qu'Asdrubal faisait sortir du camp et lui opposait sa nombreuse milice de paysans […] ; la bataille dura de l'aube jusqu'à la tombée du soir et, bien que les morts eussent été nombreux dans les deux camps, on admit que Massinissa avait eu l'avantage » ; Aït Amara, *Numides et Maures au combat, op. cit*. [n. 45], p. 154-155, mais l'auteur continue à faire la part belle aux escarmouches. Horvais, *Les Armées romaines en Afrique, op. cit*. [n. 5], p. 627.

au contact des Romains. Le roi Syphax, ennemi de Massinissa et plus tard de ses alliés Romains, demande à un centurion romain, en 214-213, de former ses fantassins : il fait appel à un expert pour améliorer les techniques de combat des unités de fantassins qui existaient déjà dans son armée ; il dispose de cohortes et d'escadrons équestres face à Massinissa et Laelius en 203. À la fin de la République, le roi Juba Ier disposait de quatre légions, et il rejoint Scipion à Utique avec trois d'entre elles [62]. De son côté, l'armée romaine utilisait sa cavalerie précisément pour harceler l'adversaire, avant, pendant ou après la bataille, ce qui ne signifie pas que les Romains renonçaient à la bataille rangée. Selon Végèce [63], il est légitime et même recommandé que le général choisisse l'embuscade si les conditions pour livrer un combat en ligne ne sont pas réunies ; et de fait, les chefs romains n'ont jamais renoncé aux avantages de la ruse, les sources sont nombreuses à l'attester [64]. Enfin l'usage des duels entre champions s'est maintenu à Rome alors qu'il est censé appartenir à l'éthique guerrière indigène : quatre défis sont attestés en Ibérie, en 151, 143-142, puis le défi proposé par Sertorius à Metellus (qui le refuse), enfin, en 45, celui qui devait opposer deux Romains au cours de la bataille de Munda (refusé par les généraux) [65]. Quant aux récompenses, elles sanctionnent toujours des exploits individuels. La force de l'armée romaine fut sans doute de concilier les exigences de la discipline collective avec l'esprit de compétition aristocratique.

Les spécificités de l'historiographie de l'armée romaine sont dues aussi à une conception globale de l'histoire chez les auteurs anciens. D'une part l'histoire était un genre littéraire qui avait ses normes, et elle était avant tout une histoire des guerres [66], polarisée sur les événements majeurs : les victoires ou les défaites marquantes de Rome étaient l'occasion de mettre en scène des personnages exemplaires, devenus des modèles qui traversaient les générations. Ainsi cette histoire était-elle considérée comme une école de vie, apte à donner aux garçons (et aux filles aussi) des *exempla* destinés à fonder leur éducation, aussi bien dans les familles que dans les écoles de rhétoriques et dans le champ du politique. Cette histoire exemplaire se distinguait peu de ce que nous appelons la « mémoire », car ces deux perceptions

62. Syphax : Liv., XXIV, 48, 4-7 ; XXIX 30, 6-7. Juba Ier : César, *BAfr*., I, 4 et XLVIII, 1. Y. Le Bohec, « L'armée de la Numidie au temps de Juba Ier », dans A. Ferjaoui (dir.), *Carthage et les autochtones de son empire du temps de Zama. Colloque international organisé à Siliana et Tunis du 10 au 13 mars 2004 par l'Institut national du patrimoine et l'Association de sauvegarde du site de Zama. Hommage à Mhamed Hassine Fantar*, Tunis, République tunisienne/ministère de la culture et de la sauvegarde du patrimoine, 2010, p. 445-456, ici p. 447. Dans cet article, l'auteur insiste sur la qualité de l'armé numide, et sur sa composition « moderne », comparable à celle des armées de son temps. Aït Amara, *ibidem*, p. 52-53.

63. Végèce, III, 7.

64. Le refus de la ruse (*fraus, dolus*) est une composante fondamentale de l'idéal de la « guerre juste » que les Romains conceptualisent dès les IVe-IIIe siècles. Mais l'hypothèse d'une Rome « convertie » à la ruse contrainte et forcée n'est guère crédible. En revanche, la répétition des affrontements militaires a été pour elle une source réelle d'apprentissage et d'adaptation. L'ouvrage de J.-V. Holeindre, *La Ruse et la Force. Une autre histoire de la stratégie*, Paris, Perrin, 2017, propose une analyse stimulante de la complémentarité entre force et ruse (pour Rome : chapitres 6, 7, 8).

65. St. P. Oakley, « Single Combats in the Roman Republic », *CQ* 35, 1985, p. 392-410 ; Cadiou, *Hibera, op. cit*. [n. 5], p. 186-190.

66. P. Cosme, J.-Chr. Couvenhes, S. Janniard, G. Traina et M. Virol (dir.), *Le Récit de guerre comme source d'histoire, de l'Antiquité à nos jours*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2022.

du passé n'avaient pas vraiment d'autonomie dans l'Antiquité. Les recueils d'*exempla* connaissaient à l'époque impériale une immense faveur : Valère Maxime [67] (sous Tibère) organise son traité par thèmes qui reprennent les principales vertus reconnues par les sociétés grecque et romaine, et qui, pour beaucoup d'entre elles, fondaient l'éthique virile et guerrière ; les *Vies parallèles* de Plutarque dressent une série de portraits moraux de deux grands personnages, l'un grec, l'autre romain, toujours à la fois hommes politiques et hommes de guerre.

Au-delà de ces grands traits généraux, les récits de guerre ont en commun d'être fondés sur une méthode d'enquête et sur une sélection des informations propres à faciliter les oppositions fortes. Ainsi, les précisions techniques sont-elles rares et fortuites. Hormis les résultats des recensements que Tite-Live est seul à fournir, les historiens ne voient pas l'intérêt de fournir des données chiffrées : il est rare d'avoir un comput exact des troupes auxiliaires engagées dans le camp des Romains ou dans celui de leurs ennemis, et même l'évaluation des alliés italiens est épisodique ; il en est ainsi pour les mercenaires et les données relatives à la logistique, le plus souvent déficientes. En revanche les généralisations sont monnaie courante : ainsi les soldats romains semblent-ils combattre « les » Numides, « les » Celtibères, « les » Gaulois, ce qui accrédite l'idée que des régions entières se sont soulevées contre Rome ou se sont liguées pour combattre une armée de conquête qui a remporté la victoire grâce à ses immenses qualités. Or, une lecture plus attentive de ces mêmes sources, couplée aux données actuelles de l'ethnographie, montre que ces peuples étaient en réalité segmentés en une multitude de cités ou de fractions tribales sans aucune unité politique. Examinons de près un passage de Tite-Live qui informe qu'en 197 « une guerre considérable (*ingens bellum*) éclata en Espagne Ultérieure ». Cette affirmation liminaire donne l'impression que l'armée se heurtait à une révolte générale, mais il faut prêter attention aux précisions qui suivent, tirées du compte-rendu que le consul M. Helvius adressa au sénat de Rome : seuls deux petits rois (*reguli*) ont pris les armes ; les autres peuples, situés sur la côte et dans « toute la Béturie » (région située au nord-ouest de la province), ne se sont pas encore soulevés, et le consul n'en connaît pas même les intentions [68]. Comment faut-il comprendre cet épisode ? M. Helvius a informé le sénat, ce qui était naturel, d'une menace éventuelle qui pesait sur la région : cela faisait partie de ses devoirs, mais l'intention en était peut-être aussi d'obtenir des contingents et un budget supplémentaires, car le décompte des « villes » et l'amplification « toute la Béturie » relèvent d'une communication

67. J.-M. David (dir.), *Valeurs et Mémoire à Rome. Valère Maxime ou la vertu recomposée*, Paris, De Boccard, 1998.

68. Liv., XXXIII, 21, 6-9 (trad. G. Achard), révolte de 197 : *ingens in Hispania ulteriore coortum est bellum. M- Heluius eam prouinciam obtinebat. is litteris senatum certiorem fecit Culcham et Luxinium regulos in armis esse: cum Culcha decem et septem oppida, cum Luxinio ualidas urbes Carmonem et Bardonem ; in maritima ora Malacinos Sexetanosque {et} Baeturiam omnem et quae nondum animos nudauerant ad finitimorum motus consurrectura.* « Une guerre considérable éclata en Espagne Ultérieure. C'est M. Helvius qui gouvernait cette province. Par lettre, il informa le sénat que des petits rois, Culcha et Lixinius, avaient pris les armes, que Culcha avait avec lui dix-sept *oppida,* et Luxinius les villes puissantes de *Carmo* et de *Bardo*, que, sur la côte, les habitants de *Malaca*, de *Sexi*, toute la Béturie et ceux qui n'avaient pas encore dévoilé leurs sentiments, se soulèveraient pour rejoindre leurs voisins insurgés. »

habituelle dans ces cas-là. Or, par la suite, il n'est plus question de la Béturie : ce qui signifie manifestement que le soulèvement général n'a pas eu lieu, contrairement à l'interprétation traditionnelle [69]. Même les guerres celtibère et lusitaniennes (154-150 puis 143-133), réputées difficiles, n'ont concerné que quelques régions : les villes de *Segeda* et de Numance d'une part, et d'autre part certaines villes de la vallée du Guadalquivir placées sous le contrôle de Viriathe [70]. En Afrique aussi, l'armée romaine affronte à chaque fois quelques peuples seulement ; dans la même région certains peuvent être alliés à Rome quand d'autres la combattent. Les mouvements de grande ampleur ont bien existé, mais à de très rares occasions : le soulèvement des Belges en 57, puis celui qui mobilisa une forte proportion de peuples gaulois contre l'armée de César en 52, en font partie ; les Grecs ont été à l'origine d'alliances larges (les trois guerres de Macédoine, les deux guerres contre Mithridate), mais qui n'ont jamais ligué tout le monde grec. Ainsi, Rome n'a-t-elle jamais été confrontée, à l'époque républicaine, à des résistances qui outrepassaient ses capacités d'action, bien au contraire : elle dut ses succès nombreux à l'éparpillement de ses ennemis, dans le temps et dans l'espace.

Enfin, dernier point majeur : les historiens anciens avaient à leur disposition les archives du sénat, mais aussi les archives familiales des nobles. L'objectif de celles-ci était d'exalter la geste de leur *gens*, dans une société où la mémoire gentilice était constamment réactivée dans le cadre de compétitions multiples (funérailles, décompte des triomphes, des consulats, discours, etc). En 211, l'armée présente en Hibérie contre Hasdrubal Barca essuie une catastrophe : les deux chefs, tous deux des Scipions, y trouvent la mort ; le jeune Publius Cornelius Scipion (plus tard Scipion l'Africain), nommé par le sénat pour reprendre la tête des opérations, remporte un succès décisif qui voit le visage de la guerre changer du tout au tout. On se demande aujourd'hui [71] si Polybe, qui était un familier des Scipions, n'a pas suivi un récit qui exaltait ces trois hommes, avec d'une part le sacrifice du père (consul en 218) et de l'oncle (Gnaeus Cornelius Scipio, consul en 222, légat de son frère en 211) et d'autre part le retournement foudroyant de la situation grâce au jeune héritier. De même, la campagne de ce P. Cornelius Scipion en Afrique, lors de la deuxième guerre punique, a été pensée en miroir de celle de M. Attilius Regulus, le héros tragique de la première guerre punique : le comportement de Scipion est systématiquement montré comme modéré envers les Carthaginois, en opposition avec l'arrogance de Regulus ; il essaie de se rattacher à l'épopée d'Hercule en Afrique, comme l'avait fait Regulus qui avait affronté un serpent gigantesque [72]. Scipion l'Africain prétendait en effet être né d'un serpent monstrueux et aurait, selon Dion Cassius,

69. Par exemple L. A. Curchin, *Roman Spain. Conquest and Assimilation*, Londres, Routledge, 1991, p. 29 ; J. Principal-Ponce, « El inicis del procès imperialista romà a Catalunya. La Hispania Citerior (205-197) », *Fondaments* 9, 1996, p. 203-216, ici p. 215.

70. Cadiou, *Hibera, op. cit* [n. 5], p. 41-51.

71. *Ibidem*, p. 93.

72. Augu-Gelle, VII, 3, 1 (Regulus). Silius Italicus fait d'ailleurs un parallèle entre Regulus et Hercule dans les *Punica*, VI, 180-186.

rencontré lui aussi un spécimen en débarquant en Afrique [73]. Ce motif du serpent rapproche en outre les deux champions romains d'Alexandre le Grand (sa mère l'aurait conçu de Zeus qui lui était apparu sous la forme d'un serpent [74]), qui fut la grande figure exemplaire des Grecs et des Romains jusqu'à l'Antiquité tardive, voire au-delà, lui aussi un héros et un ordonnateur des confins, orientaux cette fois. Ces éléments de récits semblent s'inscrire dans une concurrence entre les deux *gentes*, affirmée au-delà de la mort : les tombeaux se trouvaient tous deux sur la *Via Appia* et les épitaphes de deux contemporains, L. Cornelius Scipio (cs en 259) et un parent de Regulus, A. Attilius Calatinus (cs en 258 et 254), semblaient se répondre (même revendication d'excellence à travers des expressions similaires, mais un idéal politique un peu différent, revendiquant le consentement populaire dans le cas de Scipion, l'appartenance nobiliaire pour Calatinus) [75].

Exaltation des *gentes*, donc, mais aussi exaltation de soi-même : les rares récits biographiques connus peuvent être considérés comme des éloges dont la force de persuasion est fondée sur la qualité de l'écriture et les artifices rhétoriques : ce sont des pièces d'art, au même titre qu'une statue ou un bas-relief. Pensons à une série de productions remarquables rédigées entre la fin de la République et le début de l'Empire : les *Commentaires de la guerre* des Gaules et la *Guerre civile*, deux œuvres de César, puis les *Res gestae diui Augusti* [76]. Ces textes, très différents par leur nature et leur longueur, sont faits d'un tissu serré de réalités historiques incontestables et d'arrangements avec la réalité ou de contournements : il s'agit de déformations [77], plutôt que de falsifications puisque bien des Romains avaient participé aux guerres et étaient donc capables de débusquer les mensonges.

Concernant le récit sur les guerres des Gaules, César, proconsul de Gaule cisalpine, de Gaule transalpine et d'Illyrie pour cinq ans en 59 (renouvelé pour cinq autres années en 55 lors des accords de Lucques) se montre sous les traits du défenseur de la province contre la menace helvète en 57 (les Helvètes projetaient de migrer pour s'installer en Aquitaine) et du défenseur des alliés de Rome, les Éduens, alors « frères de sang du peuple romain » [78], et les Allobroges, opposés à cette migration. La menace était réelle, mais sans doute exagérée, elle était aussi très aisée à exploiter à Rome. L'objectif que César n'énonce pas de manière explicite était de gagner un titre de gloire éclatant qui lui permît de concurrencer la gloire inouïe de Pompée, et de réunir le butin nécessaire à une vie politique intense à Rome. Le déséquilibre entre les forces des deux camps, romain et gaulois, était considérable parce que les effectifs de César ont régulièrement augmenté durant les dix années de son proconsulat, à la fois grâce à des légions que le sénat lui envoie et

73. Dion Cassius, XVII, 63.

74. Plut., *Alex*., 2, 6 et 3, 3.

75. H. Etcheto, *Les Scipions. Famille et pouvoir à Rome à l'époque républicaine*, Bordeaux, Ausonius, 2012, p. 237-238 ; Horvais, *Les Armées romaines en Afrique, op. cit.* [n. 5], p. 227-240.

76. Sur ce long éloge funéraire, rédigé par Auguste lui-même et diffusé dans tout l'empire après sa mort, sous la forme d'inscriptions en latin et en grec, l'édition de référence est désormais celle de J. Scheid (éd.), *Res Gestae divi Augusti. Hauts faits du divin Auguste* Paris, Les Belles Lettres, 2007.

77. Rambaud, *L'Art de la déformation historique*, *op. cit.* [n. 6].

78. Caes., *BG*, I, 33 : *fratres consanguineosque*.

grâce aux levées effectuées dans ses provinces ou chez ses alliés : parti à la tête de quatre légions, il en a neuf dès 57 contre le soulèvement des Belges, puis dix ou douze à la fin de la guerre [79], outre les contingents alliés et auxiliaires. Face à lui, les peuples gaulois sont divisés, même en 52-51 lors de ce qui fut appelé à tort le « soulèvement général de la Gaule » au XIX^e^ siècle (le centre de la Gaule, l'Ouest et le Sud-Ouest, auxquels se joignent les Éduens quand la position de César devient critique) ; les effectifs mobilisés sont ainsi nettement plus faibles que ceux de César [80]. Tout l'art de celui-ci fut de laisser croire aux Romains qui recevaient régulièrement ses comptes rendus, et peut-être des parties déjà rédigées de ses commentaires, qu'il traversait des situations très graves qu'il sut retourner en sa faveur grâce à son génie et à l'efficacité de ses soldats : par exemple, il met souvent en scène une seule légion sans mentionner qu'il en a une seconde (ou plus) en réserve, qui intervient plus tard ; il gonfle peut-être les chiffres des forces adverses qu'il est impossible de vérifier ! Il ne passe pas les défaites sous silence, mais les « noie » souvent dans un discours habile, où la litote est reine : ainsi, son repli en 52 depuis le Nord de la Gaule vers la province est-il présenté comme un choix tactique dicté par la précaution : or, techniquement c'est bien une marche de retour, mais stratégiquement, c'est un reflux, voire une déroute [81]. Les échecs subis sont expliqués par les erreurs de ses légats [82] ou bien les récits de défaite mettent en valeur les quelques avantages obtenus et les justifications de l'échec : ainsi pour les trois grands revers de Gergovie, Dyrrachium et Ilerda [83]. Grossir les chiffres est un autre procédé destiné à souligner l'ampleur de ses victoires : pour Alésia, loin de minimiser le danger que représentent les forces ennemies, il l'exalte pour montrer à quel point la victoire remportée sur Vercingétorix est une preuve de son génie et de celui de son armée : le chiffre de 80 000 hommes contenus dans l'enceinte d'Alesia est sans doute invraisemblable [84]. Ce qui est clair, c'est que ce récit sur les guerres des Gaules a constitué une arme de guerre politique redoutablement efficace, préparant le retour de César à Rome.

Il est important, pour finir, d'aborder la fameuse question de la professionnalisation et de la prolétarisation de l'armée romaine au dernier siècle de la République parce qu'elle réunit à peu près tous les aspects déjà évoqués : c'est un cas d'école en quelque sorte, au point que Fr. CADIOU a intitulé le livre qu'il lui a consacré d'une expression suggestive, « L'armée imaginaire ». C'est une question très complexe et qui, sur bien des aspects, reste ouverte, d'autant que la perte du récit livien pour cette époque nous prive d'un témoignage important. Je n'en donnerai ici que les points saillants. Tout

79. Douze légions selon L. KEPPIE, *The Making of the Roman Army: from Republic to Empire*, Londres, Routledge, 1984 (rééd. 1998), p. 97, et LE BOHEC, *César et la guerre, op. cit.* [n. 6], p. 161-162. Cependant, le nombre des légions de César reste une question ouverte : bilan détaillé dans Fr. CADIOU, *L'Armée imaginaire. Les soldats prolétaires dans les légions romaines au dernier siècle de la République*, Paris, Les Belles Lettres, 2018, p. 131-133.

80. LE BOHEC, *César, chef de guerre, op. cit*. [n. 6], p. 136-137.

81. Caes., *BG*, VII, 66, 2 ; RAMBAUD, *L'Art de la déformation historique, op. cit*. [n. 6], p. 205 .

82. RAMBAUD, *ibidem*, p. 169.

83. *Ibidem*, p. 170-171.

84. *Ibidem*, p. 181.

part de deux phrases de Salluste, relayées par quelques auteurs de l'époque impériale, des moralistes et non des historiens (sauf Florus). Le décor est la guerre contre Jugurtha, dans laquelle Rome s'est engagée en 112 après avoir essayé de résoudre par la concertation le conflit qui était né en 116 entre les trois rois (Jugurtha et ses deux cousins, Hiempsal et Adherbal), tous trois ses alliés : ils détenaient une autorité commune sur le royaume de Numidie depuis le décès de Micipsa en 118. Marius, élu consul en 108 pour 107 et chargé de conduire les opérations en Numidie, décide de lever sur la base du volontariat les unités supplémentaires que le sénat lui a concédées, en plus des légions déjà présentes en Afrique :

> *Ipse interea milites scribere, non more maiorum neque ex classibus, sed uti libido cuiusque erat, capite censos plerosque. Id factum alii inopia bonorum, alii per ambitionem consulis memorabant, quod ab eo genere celebratus auctusque erat et homini potentiam quaerenti egentissimus quisque opportunissimus, cui neque sua cara, quippe quae nulla sunt, et omnia cum pretio honesta uidentur.*
>
> « Il présida en personne aux enrôlements. Ils eurent lieu, non suivant l'ancien usage dans l'ordre des classes, mais en acceptant indistinctement l'adhésion de tous ceux, prolétaires pour la plupart, qui se présentaient. Les uns disaient qu'il les prenait faute de gens de valeur ; d'autres que c'était par ambition, parce qu'il devait sa renommée et son élévation à cette sorte de gens ; et de fait, pour un homme en quête du pouvoir, les meilleurs partisans sont les plus besogneux : car n'ayant rien, ils n'ont rien à ménager, et tout ce qui rapporte est honnête à leurs yeux » [85].

À partir de ce texte et de celui de Valère Maxime, qui développe un long portrait très défavorable à Marius [86], se met en place la construction d'une théorie dont Fustel de Coulange est le créateur en 1870 et à laquelle J. Harmand a donné son plein développement en 1967 : cette théorie est devenue une vulgate des études sur l'armée romaine et plus largement sur la crise de la République. Elle se fonde sur trois éléments essentiels articulés les uns aux autres : rupture dans le recrutement traditionnel ; évolution de l'armée vers une armée de pauvres, des quasi professionnels entièrement dévoués à leurs chefs ; crise de la république, profondément perturbée par l'émergence d'une armée dissociée du monde civil et manipulée par ses chefs. Ce modèle eut un immense succès parce qu'il se présentait comme un modèle explicatif de toute la fin de la République, et de la création de l'armée professionnelle par Auguste au début de l'Empire. Fr. Cadiou a repris le dossier en mettant en cause ses arguments majeurs d'une manière très convaincante :

- le texte de Salluste (et c'est également le cas de Valère Maxime) est très allusif sur la réforme elle-même et ses conséquences, qui n'intéressent pas en elles-mêmes l'auteur ; il comporte en revanche un fort aspect moralisateur. Pour Salluste, le *dilectus* de 107 est un bon révélateur de la décomposition

85. Sall., *Jug.,* 86, 3 (trad. A. Ernout).
86. Val. Max., II, 3.

de la société romaine qui aboutit à la catastrophe de son époque ; cette décadence est due à l'ambition effrénée des hommes politiques, qui ont délaissé les valeurs de leurs pères. Marius en serait le prototype ;

• le contexte est important : Marius a opéré ce recrutement exceptionnel dans l'urgence afin de partir rapidement en Afrique, au cours de l'hiver. Or l'enrôlement traditionnel était long : celui de ses troupes aurait sans doute duré deux à trois mois ; d'ailleurs la cavalerie n'arrive qu'en fin d'été, commandée par Sylla, alors légat de Marius, qui dut la recruter certainement selon les règles habituelles à un *dilectus* [87] ;

• de nombreuses attestations témoignent de levées traditionnelles jusqu'au principat : le vocabulaire de la conscription subsiste (*dilectum habere, conscribere, scribere*) pour les levées décidées par le sénat contre Catilina en 63, les recrutements de César, ou bien encore la mobilisation contre Antoine, en 49 [88]. Cette année-là le recrutement semble aisé d'après certaines lettres de Cicéron, très difficile selon d'autres : Fr. Cadiou attribue ces difficultés aux hésitations des chefs (Pompée, les consuls) qui sapent la confiance des hommes et pourraient expliquer les fluctuations des enrôlements [89]. Pour l'époque triumvirale, le pessimisme du récit d'Appien sur l'absence de *dilectus* porte toujours sur des passages généraux, qui soulignent le chaos de cette époque [90] (opposé à l'ordre et à la paix de l'époque impériale) ; au contraire, les épisodes précis mentionnent bien l'enrôlement traditionnel [91] ;

• le nombre de pauvres est-il plus élevé qu'auparavant ? la réponse à cette question est malaisée en raison d'une documentation chiffrée déficiente. Quoi qu'il en soit, les recrutements sont ouverts à des citoyens pauvres (la cinquième classe) dès la fin de la deuxième guerre punique [92] ; c'est ce qu'implique l'exemple bien connu du centurion Spurius Ligustinus, qui, lors du *dilectus* de 171, évoque ses débuts de jeune soldat en 200 : « Mon père m'a laissé un terrain d'un arpent et une petite cabane où je suis né, où j'ai été élevé et où j'habite aujourd'hui » [93]. Il ne semble pas que la composition sociale de l'armée ait été profondément affectée par l'abaissement de la limite censitaire : la légion continue de refléter la société romaine-car le modèle de la milice civique se maintient ; plus tard les volontaires

87. Cadiou, *L'Armée imaginaire*, *op. cit*. [n. 79], p. 106-112, part. p. 109-111. Cosme, *L'Armée romaine, op. cit*. [n. 4], p. 48-49, considère lui aussi que l'effectif levé par Marius était limité (sans doute pas plus de 5000 hommes) et que son mode recrutement est demeuré ponctuel.

88. En 63 : Sall., *Cat.,* 32, 1 (*legiones scribere*) ; le cas des levées de César est particulièrement embrouillé : Cadiou, *ibidem*, p. 130-138 ; le 15 février 49, à Capoue où Cicéron est envoyé superviser les opérations de recrutement : *Att.*, VIII, 11B (= CCCXXX ; trad. J. Bayet) : *[…] uidi T. Amplium dilectum ahbere diligentissime, ab eo accipere Libonem, summa item diligentia et in illa colonia auctoritate*. « […] j'ai constaté la très grande activité de T. Amplius à faire des levées ; les recrues passaient de lui à Libo, dont l'activité est considérable aussi, comme l'est son autorité dans cette colonie. »

89. Cadiou, *ibidem*, p. 219-226.

90. App., *BCiu*., 5, 17.

91. App*., BCiu*., 5, 20 ; 5, 65 ; 5, 110 (entre 41 et 36).

92. Pol., VI, 19, 3, fixe la limite censitaire des *adsidui* à 400 drachmes, c'est-à-dire probablement 4000 as ; Cadiou, *L'Armée imaginaire*, *op. cit*. [n. 79], p. 286, p. 192-293.

93. Liv., XLII, 34, 2 (trad. P. Jal) : *Pater mihi iugerem agri reliquit et paruom tugurium, in quo natus educatusque sum, hodieque ibi habito*.

eux-mêmes appartiennent à tous les échelons de la société, et l'appât du butin est le fait de tous, généraux, officiers, soldats.

• l'armée reste le lieu de concrétisation de l'identité romaine, et peut-être même cette mission s'est-elle renforcée : les nouveaux citoyens romains, issus des cités italiennes, avaient déjà l'habitude de servir Rome dans le cadre de la *formula togatorum*, et la majorité des Italiens (lors de la guerre sociale de 91-89) s'était révoltée pour acquérir la *ciuitas Romana* et profiter des mêmes avantages que les légionnaires. Lors du recensement de 70/69, le premier depuis la guerre, on note un afflux d'Italiens à Rome, certainement des gens aisés venus aussi pour les élections, et en particulier ceux qui devaient être rangés dans l'ordre équestre puisqu'une *recognitio equitum* avait également lieu cette année-là (les Italiens plus pauvres se faisaient recenser chez eux) [94]. Aux dires de Cicéron, l'empressement des Italiens est manifeste en 43, contre Antoine [95]. À la veille de Philippes, en 42, Cassius s'adresse, selon Appien, aux anciens légionnaires de César comme formant l'armée de la République et non pas celle de chefs concurrents : « Car même à cette époque nous n'étions pas en fait les soldats de César, mais ceux de la patrie, et les soldes et les gratifications versées n'appartenaient pas à César mais à l'État, pas plus qu'à présent vous n'êtes l'armée de Cassius ou de Brutus, mais celle de Rome ; et nous, les généraux romains, nous sommes vos camarades. » Si Cassius recourt à cet argument juste avant le combat pour galvaniser ses troupes, c'est qu'il répondait à un idéal toujours vivant dans le cœur des soldats. On peut, certes, juger qu'Appien a réécrit ce discours sans tenir compte d'une réalité certainement plus contrastée, car les fortes perturbations causées par les guerres civiles n'ont pu que déstabiliser, au moins en partie, les fondements républicains : c'est un fait que personne ne remet en cause. Mais pour qu'Appien fût crédible, il fallait bien qu'il ne s'écartât pas complètement de ses sources : celles-ci devaient aussi documenter des comportements traditionnels.

• Comment interpréter les nombreux cas de transfuges pendant les guerres civiles ? On sait en effet que non seulement des soldats et des officiers à titre individuel, mais aussi des unités entières passaient d'un camp à l'autre, et que ces passages étaient très bien accueillis, voire encouragés par le chef qui en bénéficiait [96]. Pareilles pratiques contribuaient bien entendu au désordre général, et l'on a traditionnellement considéré qu'elles prouvaient

94. Cl. Nicolet, *Censeurs et publicains. Économie et fiscalité dans la Rome antique*, Paris, Fayard, 2000 [1985], p. 202 ; Cosme, *L'Armée romaine, op. cit*. [n. 4], p. 50-51 (les censeurs dénombrent 910 000 citoyens).

95. En 43 : Cic., *Fam.,* XI, 8, 2 (= DCCCXLII ; trad. J. Bayet) : « Un recrutement (*dilectus*) est en cours à Rome et dans toute l'Italie, si l'on veut parler en l'occurrence de recrutement, quand tout le monde se présente spontanément, quand les cœurs sont enflammés par le désir de recouvrer la liberté et par la haine d'un long esclavage » ; Cadiou, *L'Armée imaginaire*, *op. cit*. [n. 79], p. 241-253.

96. Labienus, l'un des meilleurs légats de César, rejoint Pompée dès 49 : César, *BCiu*., III, 71, 4, le qualifie de *perfuga* ; certains officiers d'Antoine passent à Octavien en 32, après qu'Antoine eut réparti plusieurs territoires de l'empire entre les enfants qu'il avait de Cléopâtre, visiblement dans le cadre d'une politique dynastique romano-égyptienne, où le fils de César occupait le centre : c'est le cas de Plancus et de son neveu Titius (Dion Cassius, L, 3 ; Plut., *Ant*., 58, 4-suiv.), de Messala (App., *BCiu.*, IV, 159-161), de Dellius à la veille de la bataille d'Actium ; puis une grande partie de l'armée d'Antoine fait défection après la défaite (Plut. *Ant*., 68, 4) : J.-M. Roddaz, « L'héritage », dans Fr. Hinard (dir.), *Histoire romaine, Tome* 1, *op. cit*. [n. 31], p. 825-912, voir p. 905-906 ; Wolff, *Déserteurs et transfuges*, *op. cit*. [n. 7], p. 315-331..

la fin de l'esprit civique. On peut toutefois juger du contraire, et considérer que les soldats acceptaient de combattre pour des chefs en qui ils avaient confiance : ainsi passer dans l'autre camp serait une manière d'exercer leur liberté de citoyens et non pas un manque de civisme [97]. La situation était très angoissante pour eux, comme le rappelle Dion Cassius qui informe sur les mécontentements que produisaient les levées nécessaires à la guerre de Modène, lors de laquelle Antoine affrontait Brutus et Octave, en 43 : « […] et surtout parce que si l'on ne savait pas clairement lequel des deux allait l'emporter, il était très clair qu'ils seraient esclaves du vainqueur » [98]. Dans tous les cas, il ne faut pas négliger l'importance des motivations politiques des citoyens [99].

• Les aristocrates romains et italiens se détournaient-ils de la *militia* plus que les simples citoyens ? Rien n'est moins sûr comme l'indiquent l'enrôlement des chevaliers en 70 et l'absence de pénurie d'officiers dans tous les camps de la guerre civile. C'est que la gloire et les valeurs martiales étaient nécessaires aux élites, autant que l'éloquence et la protection judiciaire : c'est cet ensemble de vertus qui composait l'excellence et s'est maintenu longtemps encore sous l'Empire [100].

Il faut en conclure que la réforme d'Auguste, en 13 av. J.-C. [101], n'a pas été préparée par une réforme de l'armée républicaine qui n'a sans doute jamais existé. Cette réforme obéit à d'autres préoccupations : éviter les manipulations et les tentatives hostiles de la part des proconsuls ; fidéliser l'armée autour du prince qui la recrute et la paie [102]. Quant au recrutement décentralisé, il est une conséquence de la diffusion de la citoyenneté romaine qui rendait impossible (et ce dès après la guerre sociale [103]) la venue des citoyens à Rome pour toutes les opérations civiques (recensements, mobilisations, élections).

* *
*

Ce que ces différents dossiers nous enseignent, c'est qu'il faut être très prudent devant les témoignages antiques relatifs à l'armée romaine et aux

97. Cet aspect, qui va à l'encontre du consensus traditionnel, est le sujet du livre de A. Keaveney, *The Army in the Roman Revolution*, Londres/New York, Routledge, 2007 ; voir aussi R. Morstein-Marx, « Consular appeals to the army in 88 and 87: the locus of legitimacy in Late Republican Rome », dans H. Beck, A. Duplá, M. Jehne et F. Pina Polo (éd.), *Consuls and Respublica. Holding High Offices in the Roman Republic*, Cambridge/New York, Cambridge University Press, 2011, p. 259-278, voir p. 275, à propos des légionnaires de Sylla qui l'avaient rejoint en 88 pour défendre sa *dignitas* bafouée par Marius.

98. Dion Cassius, XLVI, 32, 1 (trad. V. Fromentin et E. Bertrand).

99. Les soldats d'Octavien et d'Antoine poussent à plusieurs reprises leurs chefs à conclure une alliance ; d'autres épisodes, plus rares, révèlent l'apparition d'un esprit de corps des soldats (en 47, les légionnaires mutinés refusent d'être appelés *Quirites* (« citoyens ») : Suét., *Caes*., 70) : Wolff, *Déserteurs et transfuges, op. cit*. [n. 7], p. 266-267 ; Cosme, *L'Armée romaine, op. cit.* [n. 4], p. 60-61.

100. J.-M. David, « L'éloquence judiciaire, entre compétence aristocratique et spécialisation carriériste », dans W. Blösel et K.-J. Hölkeskamp (éd.), *Von der* militia equestris *zur* militia urbana. *Prominenzrollen und Karrierefelder im antiken Rom, Beiträge einer internationalen Tagung vom 16. bis 18. Mai 2008 an der Universität zu Köln*, Stuttgart, F. Steiner, 2011, p. 157-173.

101. Cosme, *L'Armée romaine, op. cit*. [n. 4] p. 74-75.

102. *Ibidem*, p. 153.

103. *Ibidem*, p. 49-51.

guerres qu'elle a menées, et ne pas en faire de lecture littérale : les récits sont toujours écrits en fonction d'un contexte politique et d'un projet historique précis. Faisons nôtre la conclusion d'un ouvrage récent: « Le récit de guerre fabrique une certaine perception de la guerre et de l'homme de guerre […]. Inversement, il est aussi produit pour construire ce qu'on veut faire percevoir de la guerre » [104].

Les récits antiques ont trouvé un écho puissant dans l'historiographie contemporaine en raison de l'autorité dont bénéficient les écrivains grecs et latins. C'est particulièrement vrai pour l'armée républicaine qui souffre d'un déficit documentaire : les témoignages sont essentiellement littéraires, ils ne peuvent être croisés avec la documentation épigraphique (qui pose d'autres problèmes).

Il convient de reconnaître des qualités et une efficacité réelles à l'armée romaine, et tenir compte du fait qu'elle bénéficiait d'un réservoir démographique considérable et d'un idéal civique qui ne s'est pas démenti en dépit des guerres civiles et de la surmobilisation des citoyens : Octave doit ainsi démobiliser une soixantaine de légions quand il devient le maître de l'empire, en 31 [105]. Mais ce n'est pas l'armée qui assura la stabilité et la pérennité de l'empire : la politique de concession de la citoyenneté romaine qui se généralisa peu à peu sous le Principat et la reconnaissance du pouvoir des élites locales ont été des facteurs bien plus solides qui expliquent sa réussite.

104. S. Crogiez-Pétrequin, « Synthèse de la première partie : dire la guerre, décrire la guerre ? », dans P. Cosme *et al.*, *Le Récit de guerre comme source d'histoire*, *op. cit*. [n. 66], p. 211-217, v. p. 217.

105. Cosme, *L'Armée romaine, op. cit*. [n. 4], p. 72.